



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2016

Convocation du 21 janvier 2016

Présents : David **EMERAUD**, Florence **PERRISSEZ**, Richard **TESTA**, Stéphane **VILLARD**, , Amandine **MAISSE**, Laurent **MAZARD**, Virginie **SIGNOL**, Murièle **MICHAUD**, Caroline **PEAUCELLE**

Excusés : Pascal **BLOND**, Béatrice **Di RAFFAELLE-THUILIER**

Le quorum est atteint, Virginie **SIGNOL** est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- **Délibération signature de marché – Passage en PLU**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Montcarra a décidé, lors de sa séance, le 6 octobre 2015, de mettre en révision son document d'urbanisme afin de le mettre en conformité.

A ce titre, la Commune de Montcarra a lancé une consultation le 8 décembre 2015 aux fins de choisir un cabinet d'études chargé d'accompagner la commune dans l'élaboration du nouveau document.

La commission d'appels d'offres a eu lieu le 12 janvier 2016 et a retenu la proposition de la SCOP BDA Atelier pour un montant de 30975€HT.

Le maire propose au conseil de signer ce marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le maire à signer le marché public.

- **Délibération demande de subvention Conseil départemental**

Monsieur le Maire indique que le conseil départemental pourrait participer à la révision du PLU par le biais d'une subvention à hauteur de 40% sur un montant maximum de 40 000€.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter le conseil départemental, pour le versement d'une subvention susceptible de soutenir la Commune dans le cadre de la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme de Montcarra.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible auprès du conseil départemental dans le cadre de la révision du PLU.

- **Délibération demande de subvention à la CCDB**

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes des Balmes Dauphinoises pourrait participer à la révision du PLU par le biais d'une subvention à hauteur de 6000€.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter la CCBD, pour le versement d'une subvention susceptible de soutenir la Commune dans le cadre de la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme de Montcarra.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible auprès de la CCBD dans le cadre de la révision du PLU.

- **Délibération délégation signature de marché**

Le Maire expose qu'il convient pour sa délégation de signature d'augmenter le plafond des marchés à 40 000€ pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal.

Le plafond était fixé jusqu'ici à 10 000€ par délibération 38/2014 prise en date du 13 mai 2014.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 40.000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à chaque réunion du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

- **Délibération changement de SCOT**

Monsieur le Maire expose la délibération par le Conseil Communautaire de la C.C.B.D. en date du 9 décembre 2015, dans le cadre de la prochaine fusion de la CCBD avec les CC de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs et sollicitant :

1. Son retrait du SCOT Nord Isère
2. Son adhésion au SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le changement de SCOT pour la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises à compter du 1er février 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Exprime un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes Les Balmes Dauphinoises au SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné dans le cadre de sa fusion avec les CC de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs, et autorise le Conseil Communautaire de solliciter le retrait de la CCBD du SCOT Nord Isère à compter du 1er février 2016.

- **Délibération convention SEDI – Accès cartographie en ligne**

Depuis janvier 2014 le SEDI met à disposition de ses adhérents un accès à la cartographie en ligne de ses réseaux. Cet outil de type S.I.G. (système d'information géographique), accessible via l'extranet sécurisé du SEDI, permet, à l'échelle du territoire de la collectivité, de visualiser sur un fond de plan cartographique tout type d'informations géographiques : celles-ci peuvent être fournies par le SEDI ou par la collectivité sur sa demande, ou par des tiers. Il permet également de consulter les données des services du Cadastre (plan cadastral et informations foncières). Lorsque la compétence de maintenance de l'éclairage public a été transférée au SEDI, l'outil permet aussi de faire des demandes d'intervention et de suivre l'avancée des interventions.

Il convient de passer une convention avec le SEDI afin d'avoir accès à ce service.

Celui-ci est gratuit. Si la commune souhaite avoir accès à des thèmes supplémentaires il lui en coûtera 50€ par thèmes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'adhésion au service cartographie du SEDI.

- **Délibération convention SIE**

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme prescrit par la délibération 59/2015 du 6 octobre 2015, la commune de Montcarra a besoin de regrouper les informations des différents réseaux présents sur la commune.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de passer une convention avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de Dolomieu Montcarra afin de partager toutes les données nécessaires à l'élaboration du PLU.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion de partage des données

Informations :

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il s'est rendu dernièrement à un séminaire avec les maires de la future intercommunalité. Ce séminaire avait pour objet l'avancement et l'organisation de la future intercommunalité. En particulier sur les compétences pour lesquelles a déjà été fait un vote de principe afin de travailler sereinement en 2017.

Une charte est votée par les trois intercommunalités, elle précise entre autre qu'aucune nouvelle compétence ne sera prise, pas de nouvelle embauche, pas de dotation exceptionnelle, pas d'emprunt. Pour résumé aucun changement ne doit s'opérer sur les intercommunalités actuelles. Projet en commun à partir de 2017.

Un bureau d'étude travail actuellement pour la future intercommunalité sur les points suivants :
Compétences, harmonisation, personnel.

- Les containers sont toujours pleins et sales. Deux habitants du village ont gentiment proposé leurs services et ont nettoyé autour des containers. Nous les remercierons.
- Florence informe que Mme TESTARD Charlotte se propose d'organiser deux concerts jazz et gipsy pour la fête de la musique le 25 juin prochain. Coût 300€. Proposition à étudier.
- Richard fait un point sur la réunion pêche qui s'est déroulée le 25 janvier dernier. L'association est lancée. Une prochaine réunion est prévue pour l'élaboration du règlement. Les cartes à la journée resteront à 6€. Safari possible à l'échelle familiale 20-30 personnes.
- Amandine va poursuivre l'élaboration du règlement de la salle polyvalente et du stade. Elle relance également les membres du conseil municipal pour l'organisation d'une journée jeux qui avait eu du succès l'année dernière. Caroline doit se renseigner auprès de Declic Ludik.